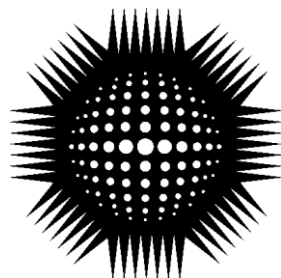


# **Certificat international NEBOSH en santé et sécurité de la construction**



**nebosh**

## **UNITÉ ICC2 : ÉVALUATION PRATIQUE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS LA CONSTRUCTION**

### **Conseils et informations pour les formateurs certifiés et les candidats**

Ce document présente toutes les informations nécessaires pour préparer et présenter l'évaluation pratique de l'Unité ICC2. Il comprend des instructions sur la structure et le style du rapport. Les candidats doivent étudier attentivement ce document avant de préparer et de présenter leur évaluation pratique.

Ils doivent également le lire attentivement en conjonction avec le tableau de notation, qui fait partie du présent document, pour comprendre clairement les exigences de l'évaluation pratique.

## Introduction

L'objectif de cette unité est d'évaluer la capacité du candidat à réaliser deux activités :

- Réaliser, sans assistance, une inspection de sécurité dans un environnement professionnel, afin d'identifier les risques courants, déterminer s'ils sont correctement maîtrisés et, si nécessaire, proposer des mesures préventives pertinentes et économiquement réalisables.
- Préparer un rapport qui saura convaincre la direction de prendre des mesures appropriées, qui explique pourquoi de telles mesures sont nécessaires, en faisant notamment référence à des violations possibles des normes internationales, qui spécifie les mesures préventives à mettre en place en tenant compte d'une viabilité raisonnable.

Les candidats doivent appliquer les compétences et les connaissances acquises pendant les unités IGC1 et ICC1 dans un environnement réel et évaluer les informations collectées pendant l'inspection. Le temps imparti à cette évaluation pratique n'est pas limité, mais les candidats doivent essayer de terminer l'inspection et le rapport en deux heures. L'évaluation pratique peut être manuscrite ou rédigée avec un traitement de texte.

L'évaluation pratique doit inclure :

- les fiches d'observation complétées, un certain nombre de risques et de bonnes pratiques, les mesures préventives pertinentes et des échéances de réalisation ;
- une introduction et un résumé ;
- les principales constatations faites pendant l'inspection ;
- les conclusions résument les principaux problèmes identifiés dans l'environnement de travail inspecté ;
- le tableau des recommandations.

L'évaluation pratique doit être réalisée dans l'environnement de travail du candidat. Il est important de choisir un environnement accueillant des activités de construction/ fabrication, pouvant faire l'objet d'une évaluation pratique. La taille de l'environnement inspecté doit permettre de couvrir une gamme de risques suffisante dans les différents domaines évalués afin de donner lieu à un travail d'identification suffisamment varié. Si l'environnement choisi est très grand, le candidat doit définir une zone limitée pour que son évaluation pratique soit gérable.

Si le candidat n'a pas accès à un environnement incluant des activités de construction/ fabrication, il peut consulter son formateur certifié qui l'aidera à procéder aux arrangements nécessaires pour réaliser son évaluation pratique dans un environnement approprié. S'ils souhaitent réaliser des évaluations pratiques sur cette base, les formateurs peuvent contacter NEBOSH pour obtenir des conseils et une autorisation.

La direction de l'environnement professionnel choisi doit être consultée au préalable pour que le candidat puisse réaliser son inspection sans exposer sa santé et sa sécurité à des risques.

Si des raisons de confidentialité l'exigent, le ou les noms/ sites d'entreprise peuvent ne pas figurer dans le rapport. Vous pouvez aussi demander conseil à NEBOSH sur ces questions.

Il n'est pas nécessaire de superviser les candidats pendant leur évaluation pratique, mais chaque candidat doit signer une déclaration confirmant qu'il ou elle est le seul auteur du travail présenté (Annexe 1). Si cette déclaration n'est pas jointe à la présentation, les résultats du candidat peuvent être invalidés. La signature peut être électronique ou faxée.

Il est rappelé aux candidats que les formateurs certifiés n'ont pas le droit de faire quelque commentaire que ce soit sur les évaluations pratiques avant leur présentation ou notation.

Les candidats, les employeurs et les évaluateurs internes doivent être informés que l'inspection est uniquement réalisée pour répondre aux exigences de l'Unité ICC2 et qu'elle a **seulement une valeur éducative**.

### **Que faire dans le cas où un employé ou un membre de famille ou un(e) ami(e) d'un formateur certifié se présente pour un examen ou une évaluation par NEBOSH**

Les formateurs certifiés **doivent** déclarer, en écrivant à NEBOSH, toute relation d'emploi et / ou familiale, maritale ou autres, entretenue avec tout candidat qui se présente pour un examen ou une évaluation.

Pour tout candidat mentionné, le formateur certifié devrait choisir l'une des options qui suivent, informer NEBOSH de leur choix par écrit, et assumer tous les frais inhérents à ce fait :

- Le candidat peut se présenter pour des évaluations par NEBOSH en tant que candidat (externe) pour un autre organisme de formation ; ou
- L'organisme de formation, en accord avec NEBOSH, peut arranger la présence d'un surveillant indépendant désigné par NEBOSH. Toute évaluation pratique devrait être notée par un évaluateur pratique désigné par NEBOSH.
- Si hors du Royaume-Uni, l'organisme de formation devrait faire en sorte que le candidat puisse se présenter au British Council [Conseil britannique] pour ses examens. Toute évaluation pratique devrait être notée par un expert-évaluateur désigné par NEBOSH.

### **Date de l'évaluation**

L'évaluation de l'unité pratique (ICC2) doit normalement être réalisée pendant les 10 jours ouvrables qui précèdent ou suivent les examens écrits des unités IGC1 et/ou ICC1 (« la date d'examen »).

Si un candidat n'est pas venu passer les épreuves écrites pour des raisons de santé justifiées par un certificat médical, mais qu'il a terminé l'unité ICC2 dans le délai de 10 jours, ouvrables les résultats acquis seront validés. Si un candidat ne peut pas terminer l'unité ICC2 pour des raisons similaires, NEBOSH peut reporter l'examen à une date ultérieure, après la période de 10 jours ouvrables.

Le formateur certifié doit communiquer au candidat la date finale à laquelle les fiches d'observation et le rapport complet devront lui être remis pour qu'il puisse les noter. Il incombe au formateur certifié de communiquer les résultats de l'évaluation pratique (ICC2) à NEBOSH dans un délai de 15 jours ouvrables à partir de la date d'examen des unités IGC1 et/ou ICC1.

Il est conseillé de terminer l'étude des unités IGC1 et ICC1 avant de commencer l'unité d'évaluation pratique ICC2.

Nous rappelons aux candidats qui prévoient d'envoyer leur travail au formateur certifié par

voie postale qu'ils doivent le faire en recommandé avec accusé de réception pour éviter les risques de perte. Les candidats doivent conserver une copie de leur rapport et de leurs fiches d'observation.

## **Notation**

Les évaluations pratiques seront notées par un évaluateur interne, dont la nomination est approuvée par NEBOSH sur proposition d'un formateur certifié. Ces évaluateurs internes doivent avoir au minimum le Grad IOSH de l'Institution of Occupational Health and Safety ou équivalent et se préparer à devenir membre certifié, CMIOSH (ou similaire).

Pour chaque candidat, l'évaluateur interne remplira une fiche de notation (Annexe 2) qui sera jointe au rapport du candidat. La notation totale de chaque candidat, exprimée en pourcentage, sera introduite dans le CPI dans un délai de 15 jours ouvrables à partir de la date des examens IGC1 et/ou ICC1.

Les candidats doivent obtenir la note minimale de 60% pour cette unité afin de satisfaire aux critères de qualification.

## **Modération**

Les évaluations ICC2 notées sont soumises à un processus de modération géré par NEBOSH. Ce processus permet de contrôler les niveaux atteints et d'ajuster les notes attribuées par les évaluateurs internes selon les besoins.

Les fiches d'observation et le rapport ne doivent pas être envoyés à NEBOSH sauf instruction contraire de sa part. Ces documents et la fiche de notation de chaque candidat doivent être conservés pendant un minimum de six semaines à partir de la date de publication par NEBOSH des résultats d'examen correspondants. Des évaluations pratiques peuvent être demandées à tout moment à partir de la date d'examen et jusqu'à six semaines après la publication des résultats.

Les candidats peuvent présenter une demande EAR (« Enquiry About Result » ou demande de consultation des résultats) dans les délais stipulés dans leur notification URN (« Unit Result Notification » ou notification des résultats d'unité).

## **Conservation d'échantillons d'évaluations pratiques par les formateurs certifiés**

La réglementation exige que NEBOSH contrôle sur le long terme la cohérence des évaluations internes effectuées par les formateurs certifiés (par exemple, des examens pratiques notés par le formateur). Les formateurs certifiés doivent donc conserver des échantillons représentatifs des évaluations pratiques (par exemple, mentions très bien, passable, insuffisant) pour chaque groupe de sessions ou session d'examen normale **pendant une période continue de trois années.**

L'échantillon d'examens pratiques que les formateurs certifiés doivent conserver ne doit pas couvrir plus de 24 écrits par an et par qualification. Les formateurs peuvent décider d'en conserver un plus grand nombre pour leurs procédures d'assurance qualité internes. Les formateurs certifiés doivent conserver les échantillons archivés pendant trois ans dans un format aisément consultable. Ces échantillons peuvent être demandés par des autorités de réglementation pour des activités d'assurance qualité (SQA). Ceci permet au formateur certifié de suivre à long terme l'évolution des niveaux de performance des candidats et d'apporter des améliorations selon les besoins. En outre, les échantillons seront utilisés comme supports de référence pour aider les évaluateurs nommés par les

formateurs certifiés à informer leurs décisions.

Les échantillons des écrits notés par les formateurs certifiés permettent à NEBOSH de vérifier que les niveaux de notation des évaluateurs internes restent cohérents année après année, à la fois individuellement pour chaque formateur certifié et par comparaison des formateurs certifiés. Cette utilisation des matériaux archivés permet de maintenir les normes de notation et d'améliorer la parité entre les notations avant et après le processus de modération.

Les écrits non conservés doivent être détruits comme déchets confidentiels.

### **Rédaction des fiches d'observation**

Le formateur remettra aux candidats une quantité suffisante de fiches d'observation, qui peuvent être photocopiées. Un exemple de fiche d'observation est disponible en Annexe 3. Toutes les colonnes des fiches d'observation doivent être complétées pendant l'inspection. Les informations descriptives de chaque risque identifié doivent être brèves, et indiquer le lieu et les conséquences éventuelles du risque. Par exemple : « Le rangement est insuffisant » ne donne pas assez d'informations sur un risque spécifique.

Les fiches d'observation doivent être complétées en inscrivant :

- dans la colonne de gauche, tous les risques, les méthodes de travail non sécurisées, des exemples de bonnes pratiques observées pendant l'inspection ;
- dans la colonne suivante, des commentaires sur la pertinence et l'efficacité des mesures préventives existantes, des mesures correctives immédiates et à long terme ;
- dans la colonne de droite, une échéance ou un calendrier d'exécution approprié pour les mesures proposées.

Les fiches d'observation doivent contenir suffisamment d'informations pour permettre au candidat de rédiger un rapport complet de ses constatations, et destiné à la direction de l'environnement inspecté. Les candidats devraient prendre des notes concernant la zone inspectée, incluant les opérations et autres activités en cours, pour renseigner l'introduction du rapport. Bien que l'orthographe et la grammaire ne soient ni notées ni sanctionnées, si l'évaluateur ne peut pas lire ou comprendre les notes d'inspection du candidat, le nombre de points accordés sera nécessairement inférieur à ce qu'il aurait pu être dans le cas contraire. L'évaluation pratique peut être manuscrite ou rédigée avec un traitement de texte.

### **Notation des fiches d'observation**

Il est conseillé aux candidats de consulter la fiche de notation en Annexe 2 et le barème de notation en Annexe 5.

#### *Gamme et description des risques et leurs conséquences (15 points)*

Les candidats doivent indiquer 20 risques non-maîtrisés pour obtenir la note maximale. Mais il est fortement conseillé d'en signaler un plus grand nombre (sans dépasser 30) pour compenser les répétitions possibles ou des risques inappropriés. Les candidats doivent démontrer qu'ils comprennent le potentiel des risques identifiés et leurs conséquences négatives. Par exemple, des cartons rangés par terre peuvent bloquer un accès, une sortie d'évacuation, et/ou constituer un potentiel d'accidents musculo-squelettiques s'ils doivent être déplacés. Ces informations doivent être notées dans la colonne « Risques et

conséquences ». Les candidats doivent signaler différents types de risques, tels que ceux liés aux substances dangereuses, à l'incendie, à l'électricité, aux outils, à l'ergonomie, au nettoyage et au rangement, au bruit, aux vibrations, au transport, à la manutention manuelle et à la santé. Ils doivent également tenir compte des problèmes d'environnement et de bien-être. Pour obtenir la note maximale, il est nécessaire d'indiquer au moins cinq types de risques différents. En outre, les candidats doivent inclure des commentaires sur des situations où les risques sont correctement maîtrisés, où de bonnes pratiques sont respectées, mais sans perdre de vue que l'inspection consiste principalement à identifier les risques non maîtrisés. Les bonnes pratiques signalées donnent droit à un point au maximum.

Un même risque signalé plusieurs fois donne droit à UN SEUL point (par exemple l'étiquetage insuffisant d'une substance non identifiée). Les candidats doivent principalement s'intéresser aux situations concrètes et pas aux manquements ou défauts des procédures ou des politiques.

Remarque importante : dans cette section, seuls les risques clairement définis seront notés.

#### *Identification des mesures préventives appropriées et échéances (15 points)*

Les candidats doivent démontrer une réflexion pertinente sur les mesures nécessaires à la maîtrise immédiate de chaque risque signalé **ET** les actions à long terme requises pour continuer à maîtriser chaque risque.

Les candidats doivent nécessairement faire la distinction entre les symptômes et les causes fondamentales des risques.

Par exemple, une action immédiate pour maîtriser un déversement peut être : « nettoyer le déversement et informer le responsable » ; alors que les actions à long terme peuvent inclure une formation appropriée pour le responsable, des inspections périodiques et une enquête pour déterminer la source de la fuite. Une autre action à plus long terme pourrait en outre modifier un processus afin de résoudre la cause fondamentale. Les mesures préventives proposées doivent non seulement éliminer ou maîtriser le risque, mais aussi tenir compte des échéances de manière réaliste. Les candidats doivent indiquer une période d'achèvement, par exemple : « la formation du responsable doit être terminée dans moins de trois mois ».

Lorsque des mesures préventives existent et sont jugées appropriées, les candidats doivent proposer des mesures pour garantir la préservation du niveau de gestion des risques actuel.

Il est conseillé d'éviter la répétition de termes et d'expressions trop générales, telles que « contrôler » et « former le personnel ». Les candidats doivent donner des explications spécifiques avec des exemples de mesures et de formations adaptées aux besoins.

Les candidats doivent tenir compte du fait que si les mesures proposées ne sont pas appropriées, ils ne pourront pas recevoir la note maximale. Des mesures à court terme pour améliorer le nettoyage et le rangement ne peuvent pas pallier la faiblesse des procédures et des systèmes de gestion de la sécurité, telle que démontrée par la présence de matériaux et d'équipements qui traînent dans les locaux.

Les candidats ne doivent pas oublier que si un risque n'est pas clairement défini, le total des points pour les mesures préventives ne pourra leur être attribué, puisque les évaluateurs ne pourront pas déterminer la pertinence des mesures proposées.

## Rédaction du rapport

Pour structurer leur rapport, les candidats doivent utiliser le « Modèle du rapport des candidats » dans l'Annexe 4. Le rapport doit contenir entre 700 et 1000 mots. Il ne doit pas être une simple répétition des fiches d'observation. Les candidats peuvent consulter les manuels de référence pour préparer leur rapport, mais tout plagiat sera considéré comme une faute professionnelle.

Le rapport ne doit contenir aucune photographie, texte imprimé, ou autre type de matériau importé.

Il doit être rédigé pour permettre à un responsable de déterminer des mesures raisonnables basées sur des faits. Les rapports basés sur des généralités, sans justification ou preuve, ou qui ne font que reprendre le contenu des fiches d'observation, recevront des notes basses.

Les candidats doivent s'efforcer de terminer leur rapport en une heure.

La note zéro sera attribuée lorsqu'aucun des critères d'attribution des points n'est satisfait.

## Notation du rapport

Il est conseillé aux candidats de consulter la fiche de notation en Annexe 2 et le barème de notation en Annexe 5.

### Rapport : Introduction et résumé

#### *Introduction présentant l'environnement professionnel sélectionné (5 points)*

Les candidats devraient commencer par les circonstances de leur inspection, en indiquant où et quand elle a eu lieu. Ils doivent inclure une description claire et appropriée de la zone sélectionnée et des activités qui s'y déroulent.

#### *Résumé (5 points)*

Le résumé doit être écrit lorsque la rédaction du rapport est terminée, puis inséré au début. Le résumé sert à présenter de manière **concise** les points importants de l'inspection et à faire la **synthèse** des conclusions et des recommandations principales du rapport.

Le résumé doit contenir suffisamment d'informations pour permettre à un responsable de décider s'il a besoin ou non de lire la totalité du rapport. Il doit également présenter des arguments convaincants pour justifier la mise en œuvre des recommandations.

### Rapport : principales constatations faites pendant l'inspection

Les principales constatations faites pendant l'inspection constituent la partie principale du rapport. Elles doivent couvrir les éléments suivants :

Le rapport doit être solidement structuré, avoir une longueur adéquate, sans être une simple répétition des fiches d'observation. Le rapport doit être concis, facile à lire, et proposer à la direction d'entreprise une gamme très sélective de mesures concrètes. Les candidats doivent présenter des arguments équilibrés pour justifier les mesures proposées. Ils doivent expliquer l'impact qu'elles auront sur les niveaux de santé et de sécurité au travail et les effets possibles sur l'entreprise.

### *Qualité d'interprétation des constatations (15 points)*

Le lecteur doit pouvoir suivre une progression logique basée sur les risques décrits dans les fiches d'observation. Les principaux problèmes doivent être choisis et discutés avec pertinence, excluant des risques qui ne figurent pas dans les fiches d'observation, sans répéter leur contenu.

### *Identification des violations possibles des normes internationales (5 points)*

Les candidats doivent savoir identifier les conventions et les normes internationales inscrites au programme et susceptibles d'infraction, par exemple : *Guidelines on Occupational Safety and Health Management Systems (ILO-OSH) 2001*.

Une référence aux normes locales sera aussi valorisée.

Les candidats doivent être certains que toute norme ou convention mentionnée est applicable dans la zone ou sur le site inspecté et pertinente pour les risques signalés. Ils doivent démontrer une compréhension claire des causes de la violation. Les candidats doivent identifier au minimum cinq violations.

### *Persuasion/ concision/ contenu technique (10 points)*

Le candidat doit expliquer pourquoi la direction doit appliquer des mesures correctives, en avançant des arguments clairs, de nature juridique, morale et financière. Il doit inclure les risques qui exigent une action urgente avec des explications appropriées et des arguments convaincants pour aider la direction à comprendre leur nécessité. Il peut aussi faire référence à la liste des observations et des actions recommandées, en attirant l'attention sur des recommandations pouvant exiger des charges élevées, en termes de dépenses, de temps ou de perturbation des activités.

La réalisation des changements appropriés dans les systèmes de sécurité peut aussi générer des avantages économiques, tels que l'amélioration de la productivité. Le rapport doit tenir compte des coûts possibles liés à la non-résolution des risques identifiés.

## **Rapport – Conclusions et recommandations**

*Des conclusions claires et concises, directement basées sur le rapport, susceptibles de convaincre efficacement la direction d'appliquer des mesures concrètes (15 points).*

Cette section doit présenter un résumé concis des questions identifiées dans la partie principale du rapport pour persuader la direction d'agir concrètement. Les conclusions ne doivent pas introduire de nouvelles questions ni des facteurs supplémentaires.

*Des recommandations qui présentent des actions réalistes pour améliorer la santé et la sécurité dans la zone/ sur le site sélectionné (15 points)*

Les candidats doivent inclure des recommandations basées sur leurs conclusions. Les recommandations doivent être présentées dans le tableau des recommandations de l'Annexe 4. Elles doivent être réalistes, classées par ordre de priorité, avec les ressources appropriées pour leur mise en œuvre. Il n'est pas demandé aux candidats de connaître ou de calculer les coûts réels, mais ils doivent démontrer qu'ils ont conscience des charges financières requises. Par exemple, un candidat qui recommande le surfacage intégral d'une voie d'accès à un site, à cause d'un nid de poule et sans parler de son état général, aura forcément une note basse. Si une formation est recommandée comme solution, le candidat doit indiquer si elle représente probablement quelques heures de cours sur place ou plusieurs



jours dans un site de formation extérieur plus coûteux. Il est important d'évaluer l'ampleur des dépenses, pas de donner des valeurs chiffrées. Par exemple, pour indiquer un niveau de coût, le candidat peut indiquer un nombre d'heures par employé.

La priorité à accorder aux diverses recommandations doit être indiquée. Les questions les plus urgentes, qui présentent les niveaux de risques les plus élevés, et celles qui peuvent être réalisées immédiatement et le plus économiquement, doivent être traitées en premier. Une échéance doit être spécifiée, par exemple « dans un délai d'une semaine » ou « dans un délai de trois mois ».

La note zéro sera attribuée lorsqu'aucun des critères d'attribution des points n'est satisfait.

# ANNEXE 1

## ICC2 – Évaluation pratique de la santé et de la sécurité

### Déclarations du candidat et du formateur certifié à compléter par le candidat :

Je déclare que j'ai réalisé seul le travail présenté pour cette évaluation pratique, soit les fiches d'observation et le rapport pour la direction. Je comprends que le non-respect de cette déclaration constitue une faute professionnelle qui justifie des sanctions définies par la politique de NEBOSH relative aux fautes professionnelles.

Nom (en majuscules) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### À compléter par un représentant d'un formateur certifié (ex. un évaluateur pratique interne) :

Je déclare que le travail noté est identique à celui fourni par le candidat. Je comprends que le non-respect de cette déclaration constitue une faute professionnelle qui justifie des sanctions définies par la politique de NEBOSH relatives aux fautes professionnelles.

Nom (en majuscules) \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### À compléter par l'évaluateur pratique interne du formateur certifié :

Je déclare que j'ai noté ce travail et que je suis un évaluateur qualifié et autorisé par NEBOSH pour ce faire. Je comprends que le non-respect de cette déclaration constitue une faute professionnelle qui justifie des sanctions définies par la politique de NEBOSH sur les fautes professionnelles.

Nom (en majuscules) \_\_\_\_\_

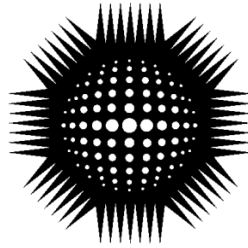
Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

**Remarque : Cette déclaration doit être intégralement complétée, jointe et conservée avec l'écrit du candidat. Si cette déclaration n'est pas jointe à la présentation, les résultats du candidat peuvent être invalidés.**

## ANNEXE 2

### CERTIFICAT INTERNATIONAL NEBOSH EN SANTE ET SECURITE DE LA CONSTRUCTION



Fiche de notation de  
l'évaluateur

### ICC2 – ÉVALUATION PRATIQUE DE **nebosh** LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ POUR LA CONSTRUCTION

Date de l'évaluation pratique \_\_\_\_\_

Nom de l'évaluateur \_\_\_\_\_

N° du formateur  
certifié

Nom du formateur  
certifié

Numéro de l'étudiant

Nom de l'étudiant

	Critères	Points maximum	Points attribués par l'évaluateur	Notes modérées par NEBOSH (si différentes)
<b>1</b>	<b>Rédaction des fiches d'observation</b>			
1.1	Gamme et description des risques et de leurs conséquences	<b>15</b>		
1.2	Identification des mesures préventives appropriées et échéances	<b>15</b>		
<b>2</b>	<b>Rapport : Introduction et résumé</b>			
2.1	L'introduction présente un résumé de l'environnement professionnel sélectionné	<b>5</b>		
2.2	Résumé	<b>5</b>		
<b>3</b>	<b>Rapport : principales questions identifiées par l'inspection</b>			
3.1	Qualité d'interprétation des questions identifiées	<b>15</b>		
3.2	Identification des violations possibles des normes internationales	<b>5</b>		
3.3	Persuasion/ concision/ contenu technique	<b>10</b>		
<b>4</b>	<b>Rapport – Conclusions et recommandations</b>			
4.1	Conclusions claires et concises, directement basées sur le rapport, susceptibles de convaincre efficacement la direction d'appliquer des mesures concrètes	<b>15</b>		
4.2	Les recommandations présentent des mesures réalistes pour améliorer la santé et la sécurité dans la zone/ sur le site sélectionné	<b>15</b>		
	<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>100</b>		

Résultat : RÉUSSITE (60% ou plus)

INSUFFISANT (moins de 60%)

Date de l'évaluation \_\_\_\_/\_\_\_\_/ \_\_\_\_

Signature de l'évaluateur \_\_\_\_\_

Date réception par le formateur certifié. \_\_\_\_/\_\_\_\_/ \_\_\_\_

Date de réception par NEBOSH

(le cas échéant) \_\_\_\_/\_\_\_\_/ \_\_\_\_

Remarques supplémentaires de l'évaluateur concernant l'évaluation pratique :

ÉVALUÉ PAR (nom en majuscules)

---

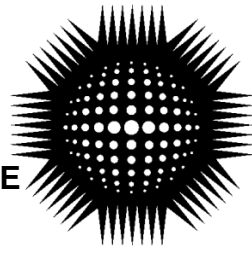
La fiche de notation doit être conservée par le formateur certifié et envoyée à NEBOSH à sa demande uniquement. Une copie de celle-ci peut être remise au aux candidats sur demande de ces derniers.

CADRE RÉSERVÉ À NEBOSH

Commentaires du modérateur NEBOSH :

# ANNEXE 3

## CERTIFICAT INTERNATIONAL NEBOSH EN SANTE ET SECURITE DE LA CONSTRUCTION



### ICC2 – ÉVALUATION PRATIQUE DE **nebosh** LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Fiche d'observation du candidat

Fiche numéro \_\_\_\_ de \_\_\_\_

Nom de l'étudiant \_\_\_\_\_

Numéro de l'étudiant \_\_\_\_\_

Lieu de l'inspection \_\_\_\_\_

Date de l'inspection \_\_/\_\_/\_\_

Observations Risques et conséquences	Mesures correctives Actions immédiates et à long terme	Échéance

## ANNEXE 4

### CERTIFICAT INTERNATIONAL NEBOSH EN SANTE ET SECURITE DE LA CONSTRUCTION



Modèle de rapport du candidat

### UNITÉ ICC2 – ÉVALUATION PRATIQUE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Numéro de l'étudiant \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Date d'évaluation \_\_/\_\_/\_\_

Structurez le rapport selon les sections suivantes :

**Introduction comprenant une présentation de la zone inspectée avec ses activités**

**Résumé**

**Principaux problèmes identifiés par l'inspection**

**Conclusions**

**Recommandations – sous forme de tableau dans le format suivant :**

Recommandation	Ressources envisagées	Priorité	Délai

## ANNEXE 5

### ICC2 Barrème de notation

Pour chacun des éléments, la note 0 doit être attribuée lorsque cet aspect du rapport ne répond aux critères requis pour la note 1.

		Points à attribuer		
		11 - 15	6 - 10	1 - 5
1	<b>1.1</b>  <b>Gamme et description des risques et conséquences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4-5 types différents de risques identifiés.</li> <li>14-20 risques non-maîtrisés signalés (danger/ conséquences).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2-3 types différents de risques identifiés.</li> <li>7-13 risques non-maîtrisés signalés (danger/ conséquences).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 type de risque signalé.</li> <li>1-6 risques non-maîtrisés signalés (danger/ conséquences).</li> </ul>
	<b>1.2</b>  <b>Identification des mesures préventives appropriées et échéances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions immédiates et à long terme sont identifiées pour la plupart des risques.</li> <li>La majorité des actions recommandées sont efficaces pour réduire les risques avec des échéances réalistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des actions immédiates et à long terme pour certains des risques identifiés.</li> <li>Certaines actions recommandées sont généralement efficaces pour réduire les risques avec des échéances réalistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signale principalement des actions uniquement immédiates.</li> <li>Les actions recommandées ont un impact limité sur la réduction des risques avec des échéances irréalistes.</li> </ul>

1. Les questions typiques sont listées dans le Tableau 1. Les évaluateurs internes doivent compléter le Tableau 1 pour faciliter le processus de notation.
2. Un point au maximum peut être attribué pour une bonne pratique, par exemple 20 risques non-contrôlés, 5 types différents, maximum 14 points.

<b>Points à attribuer</b>				
		<b>4 - 5</b>	<b>2 - 3</b>	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Rapport pour la direction –</b>  <b>Introduction et résumé</b>	<b>2.1</b> <b>L'introduction présente une description de l'environnement professionnel sélectionné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description claire et appropriée de la zone sélectionnée et des activités qui s'y déroulent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description partielle de la zone sélectionnée et des activités qu'elle abrite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description insuffisante de la zone sélectionnée et manque d'informations sur les activités réalisées dans cette zone.</li> </ul>
	<b>2.2</b> <b>Résumé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation concise des points importants et des principales conclusions/recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de quelques points importants et de certaines conclusions/recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation insuffisante.</li> </ul>



<b>Points à attribuer</b>				
		<b>11-15</b>	<b>6-10</b>	<b>1-5</b>
<b>3</b>	<b>3.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progression logique basée sur les fiches d'observation, sans duplication de leur contenu.</li> <li>La majorité des principaux problèmes identifiés dans les fiches d'observation ont été correctement sélectionnés et traités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progression logique basée sur les fiches d'observation, mais avec quelques duplications de leur contenu.</li> <li>La majorité des principaux problèmes identifiés dans les fiches d'observation ont été correctement sélectionnés et traités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progression limitée, basée sur les fiches d'observation, avec duplication de leur contenu.</li> <li>Une faible partie des risques principaux identifiés dans les fiches d'observation a été correctement sélectionnée et traitée.</li> </ul>
<b>Rapport pour la direction –</b>	<b>Qualité d'interprétation des problèmes identifiés</b>			
<b>Principaux problèmes identifiés par l'inspection</b>				

<b>Points à attribuer</b>					
	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>3.2</b>  <b>Identification des violations possibles des normes internationales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Références pertinentes à 5 violations possibles des normes internationales avec une compréhension claire des raisons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Références pertinentes à 4 violations possibles des normes internationales avec une compréhension claire des raisons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Références pertinentes à 3 violations possibles des normes internationales avec une compréhension claire des raisons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Références pertinentes à 2 violations possibles des normes internationales avec une compréhension claire des raisons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste des législations fournie n'explique pas comment la norme internationale a été violée, ou en quoi elle concerne les risques, les conditions de travail non protégées ou les méthodes de travail mentionnées.</li> </ul>

<b>Points à attribuer</b>				
		<b>8-10</b>	<b>4-7</b>	<b>1-3</b>
<b>3</b>	<b>3.3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arguments financiers, moraux et juridiques sont clairement présentés.</li> <li>• De nature à convaincre la direction de prendre des mesures concrètes.</li> <li>• Le rapport est bien structuré et sa longueur est appropriée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement certains arguments financiers, moraux et juridiques sont présentés.</li> <li>• Quelques éléments de nature à convaincre la direction de prendre des mesures concrètes.</li> <li>• Le rapport est raisonnablement bien structuré.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arguments financiers, moraux et juridiques présentés sont insuffisants.</li> <li>• Manque d'éléments pour convaincre la direction d'appliquer des mesures concrètes.</li> <li>• Le rapport est insuffisamment structuré.</li> </ul>
<b>Rapport pour la direction –</b>	<b>Persuasion/ concision/ contenu technique</b>			
<b>Principaux problèmes identifiés par l'inspection</b>				

Points à attribuer				
		11 - 15	6 - 10	1 - 5
4	<p><b>4.1</b></p> <p><b>Des conclusions claires et concises, directement basées sur le rapport, susceptibles de convaincre efficacement la direction à appliquer des mesures concrètes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques identifiés dans le rapport sont résumés avec clarté et concision.</li> <li>• Les informations pour convaincre la direction d'agir sont pertinentes et appropriées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression logique basée sur le rapport.</li> <li>• Seulement certains risques principaux signalés dans le rapport sont correctement traités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La progression basée sur le rapport n'est pas suffisante.</li> <li>• L'analyse des risques principaux identifiés dans le rapport est insuffisante.</li> </ul>
	<p><b>4.2</b></p> <p><b>Le recommandations présentent des actions réalistes pour améliorer la santé et la sécurité dans le domaine/ site sélectionné.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recommandations sont basées sur les conclusions.</li> <li>• Les recommandations et les échéances proposées sont réalistes.</li> <li>• Les priorités des recommandations sont correctement définies.</li> <li>• Les implications concernant les ressources requises sont appropriées pour toutes les recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des recommandations sont logiquement basées sur les conclusions.</li> <li>• La plupart des recommandations et des échéances proposées sont réalistes.</li> <li>• La priorisation des recommandations est partielle.</li> <li>• Les implications concernant les ressources requises sont appropriées pour la plupart des recommandations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La progression à partir des conclusions est insuffisante.</li> <li>• Les recommandations et les échéances proposées ne sont pas toutes réalistes.</li> <li>• Pas de priorisation.</li> <li>• Les implications des ressources sont insuffisantes.</li> </ul>

**TABLEAU 1****1. et 2. Gamme des problèmes identifiés et nombre de risques**

<b>Description des catégories de risques</b>	<b>Gamme des risques</b>	<b>Nombre de risques identifiés</b>	<b>Commentaires</b>
1. Électricité			
2. Ergonomie			
3. Chutes d'objets			
4. Incendie			
5. Premiers secours			
6. Bonnes pratiques			
7. Substances dangereuses			
8. Nettoyage/ rangement			
9. Informations			
10. Machines			
11. Manutention manuelle			
12. Bruit			
13. Obstructions/ câbles non-attachés			
14. Équipement de protection individuelle			
15. Signalisation			
16. Véhicules/ itinéraires			
17. Vibration			
18. Bien-être/ hygiène			
19. Travail en hauteur			
20. Environnement de travail			
21. Autres risques pertinents			
<b>TOTAL</b>			